



Le Plan Maroc Vert et l'autosuffisance alimentaire en produits de base à l'horizon 2020

Souleymane Nouréini Sayouti¹, Abdelkader Ait El Mekki²

¹ Lauréat de l'École Nationale d'Agriculture de Meknès ; ²
Département d'Economie Rurale de l'École Nationale d'Agriculture
de Meknès
Contact : amekki@enameknes.ac.ma

Résumé

La présente étude a pour objectif d'analyser les effets probables de la nouvelle stratégie agricole marocaine (le Plan Maroc Vert) sur la situation alimentaire (dépendance ou autosuffisance alimentaire) du Maroc à l'horizon 2020. Elle a concerné sept produits de base indispensables à la diète marocaine à savoir : le lait, le sucre, l'huile de table, la viande rouge, la viande blanche, le blé tendre et le blé dur. L'approche méthodologique utilisée consiste à prévoir la demande alimentaire du pays, pour l'horizon 2020, en ces denrées. La méthode utilisée pour la prévision de la demande prend en compte la taille de la population, l'élasticité-revenu et l'évolution du niveau de revenu par habitant. La demande projetée est comparée aux niveaux de production prévus par le Plan Maroc Vert pour le même horizon. Ces prévisions ont révélé que malgré les efforts d'augmentation des niveaux de production prévus dans le cadre du Plan Maroc Vert, le Maroc ne pourrait pas atteindre une autosuffisance alimentaire pour le blé tendre, le blé dur, le sucre et les huiles de table à l'horizon 2020. Par contre, cette autosuffisance serait possible pour le lait, les viandes rouges et les viandes blanches. Ces résultats montrent que les décideurs politiques devraient mieux orienter l'intervention de l'Etat pour améliorer l'offre du pays pour le premier groupe des produits. En revanche, les possibilités d'exportation devraient être encouragées pour le deuxième groupe de produits notamment vers les marchés émergents tels que ceux de l'Afrique Subsaharienne.

Mots clés : autosuffisance alimentaire ; demande alimentaire ; Plan Maroc Vert ; prévision 2020

Introduction

Dans un contexte de libéralisation des marchés et d'ouverture des économies au marché mondial, la sécurité alimentaire est la notion qui exprime le mieux la problématique de l'alimentation à laquelle le monde fait face de nos jours. Elle caractérise une situation où tout individu a, à tout moment, un accès physique, économique et social à une nourriture suffisante, saine et nutritive qui lui permette de satisfaire ses besoins et préférences alimentaires afin de mener une vie saine et active (FAO, 1996).

A l'instar de la plupart des pays en développement, les politiques agricoles du Maroc s'efforcent d'atteindre cette sécurité alimentaire. Dès les années 80, le pays a mis en place des politiques agricoles pouvant assurer sa sécurité alimentaire. Ces politiques concernaient principalement l'amélioration de la disponibilité des aliments de base et de leur accessibilité (surtout économique) aux populations, en l'occurrence les plus démunies.

Les politiques concernant la disponibilité alimentaire portaient principalement sur des mesures incitatives à la production comme la fixation des prix rémunérateurs aux producteurs et des subventions pour les intrants agricoles. Ces mesures devaient améliorer fortement la production et permettre au pays de pouvoir subvenir aux besoins de sa population et d'être moins dépendant du marché mondial.

Cette capacité d'un pays à satisfaire ses besoins alimentaires sur la base de sa production nationale réfère au concept d'autosuffisance alimentaire. La sécurité alimentaire diffère de ce concept par le fait qu'il est plus large. Large dans le sens où, contrairement à l'autosuffisance alimentaire, il prend en compte d'autres dimensions à savoir, la

disponibilité alimentaire en quantité et en qualité, l'accès aux denrées, et la stabilité des approvisionnements.

Cependant, la grande majorité des pays (surtout ceux africains) essayent de combiner ces deux concepts dans leur stratégie alimentaire de base, en définissant un degré d'autosuffisance alimentaire et ensuite en se donnant les moyens d'accéder au marché mondial pour couvrir le reste de leurs besoins alimentaire.

Ce degré d'autosuffisance alimentaire ou seuil du taux couverture des besoins alimentaires¹ pour un pays, dépend de ses réalités agro-climatiques, économiques et politiques (Azoulay et Dillon, 1993). Cependant, un faible taux de couverture pour des denrées de bases pourrait rendre critique la situation alimentaire du pays car exposé aux fluctuations du marché mondial.

Quant aux politiques concernant l'accessibilité économique des denrées, elles ont porté sur la fixation de bas prix à la consommation et sur la réduction de la pauvreté.

Malheureusement, ces politiques ont eu du mal à atteindre leurs objectifs et ont affiché de nombreux échecs. C'est ainsi que le Maroc s'est doté d'une nouvelle politique agricole en 2008 : le plan Maroc vert (PMV), pour redynamiser le secteur agricole du pays. Ce plan prévoit entre autres, l'augmentation des niveaux de production des différentes filières retenues et l'amélioration des revenus des agriculteurs.

Cependant, cette nouvelle politique a, dès son entrée en vigueur subit des critiques de différents auteurs. Akesbi (2011) lui reprochait son aspect « techniciste » et sa tendance à programmer la dépendance alimentaire du

¹ Le taux de couverture représente en pourcentage la part de la production alimentaire d'un pays qui couvre ses besoins alimentaires.

pays, car s'intéressant plus à des filières exportatrices et ne donnant aucun objectif chiffré en terme de taux de couverture. Les niveaux de productions pour les filières agricoles retenues sont pratiquement les seuls objectifs chiffrés de ce plan.

Ces critiques ont soulevé une question qui anime les débats sur la politique alimentaire du Maroc depuis 2008, à savoir : *le Plan Maroc Vert (PMV) permettra-t-il d'améliorer le taux de couverture des besoins alimentaires en produits de base à l'horizon 2020 ?*

La présente étude a pour but d'apporter des éléments de réponses à cette question. Pour ce faire, elle tentera de comparer les niveaux de productions agricoles prévus par le PMV à l'horizon 2020, avec ceux de l'évolution de la demande alimentaire au même horizon. Cet article s'intéressera plus particulièrement à sept produits de base essentiels à la diète marocaine, à savoir : le lait, le sucre, la viande rouge (viande bovine et ovine), la viande blanche (poulet de chair et dinde), l'huile de table (huile de graines oléagineuses), le blé tendre et le blé dur².

Méthodologie d'approche

La méthodologie adoptée pour répondre à l'objectif de la présente étude se scinde en trois étapes :

- Prévion de la demande du pays par rapport aux biens étudiés pour l'horizon 2020 ;

² Le contenu de l'article est tiré de Sayouti (2014).

- Prévion du niveau de production des biens étudiés dans le cadre du PMV, pour 2020
- Comparaison de la demande prévue et du niveau de production prévu par le PMV.

Projection de la demande

La méthodologie utilisée pour la projection de la demande repose sur les travaux de Mittal (2008) et Kiani (2013). Ces deux auteurs, dans leurs travaux de projection de la demande, ont utilisé une approche qui prend en compte les principales variables pouvant affecter la demande d'un produit sur le plan national. Il s'agit de la taille de la population, de l'élasticité-revenu ou élasticité-dépense et de l'évolution du revenu par habitant (voir encadré ci-dessous pour une définition).

Pour la réalisation des prévisions de la demande alimentaire des principaux produits de base, objet de la présente étude, nous avons utilisé la formule suivante :

$$D_{t,i} = N_t [d_{0,i}(1+r^*e_i)^t] \quad i = 1,2..7 \quad (1)$$

Avec,

D_t = la demande totale du bien i à l'année t,

N_t = La population projetée à l'année t,

$d_{0,i}$ = Demande par habitant du bien i à l'année de base³,

r= Croissance projetée du revenu par habitant.

e_i = Elasticité-dépense de la demande du bien i,

t= Nombre d'années à partir de l'année de base.

³ La demande à l'année de base $d_{0,i}$ est représentée par la moyenne de la demande par tête, pour chaque produit, durant la période 2008-2011.

Nous utilisons une prévision d'un taux moyen de croissance annuel de la population de 1,2%⁴.

Cependant, cette prévision se fera sous une hypothèse ou scénario. En effet, nous supposerons que le taux d'accroissement annuel du revenu, qui est approché par le taux d'accroissement de la dépense réelle du panier de biens étudiés, sera la même entre la période de base considérée (2008-2011) et l'horizon de projection (2020).

Encadré 1 : Elasticité revenu ou élasticité dépense (e_i).

L'élasticité-revenu d'un bien donné traduit la variation en pourcentage du niveau de consommation de ce bien par un individu quand son revenu varie. Dans l'étude des systèmes de demande alimentaire, l'élasticité revenu est généralement approchée par l'élasticité-dépense totale du panier de biens étudiés. Ainsi, une élasticité - dépense de signe positif et supérieur à l'unité d'un bien donné, indique que le bien en question est un « bien de luxe », l'individu n'est pas satisfait de son niveau de consommation. La consommation qu'il fait de ce bien augmente plus proportionnellement que l'augmentation de son revenu. En revanche, si elle est comprise entre 0 et 1, le bien est qualifié de « bien de nécessité », le consommateur est relativement satisfait de son niveau de consommation par rapport au bien. Sa consommation pour ce bien augmente proportionnellement moins que l'augmentation de son revenu.

Dans la présente étude, les élasticités-revenu des 7 biens étudiés ont été calculées selon le modèle presque idéal de la demande (*almost ideal demand system* en anglais) (voir Sayouti, 2014 pour plus de détails).

⁴ Ce taux correspond à ce qu'il a été durant la période 2004-2014 (HCP, 2014)

Le taux d'accroissement annuel moyen de la dépense réelle du panier de biens considérés, a donc été estimé d'abord. Cette estimation a été faite à l'aide de deux modélisations économétriques. La première nous a permis de déterminer le taux d'accroissement moyen annuel de l'Indice des Prix à la Consommation (IPC, base 1995), et la seconde nous a permis de déterminer le taux d'accroissement annuel moyen de la dépense⁵ totale du panier de bien étudié en termes nominaux. Une différence entre le taux d'accroissement annuel moyen de l'IPC et le taux d'accroissement annuel moyen de la dépense nominale du panier de biens considéré, permet d'obtenir le taux d'accroissement annuel par habitant de la dépense en termes réels du panier de biens en question.

Pour procéder aux calculs des taux, les modélisations économétriques ont été réalisées grâce aux équations suivantes :

$$\text{Dep}_t = \text{Dep}_0 (1+r_1)^t \quad (2)$$

$$\text{IPC}_t = \text{IPC}_0 (1+r_2)^t \quad (3)$$

Où Dep_t désigne la dépense totale par habitant de notre panier de biens à la période t , Dep_0 cette même dépense mais à la période de base 0 et r_1 désigne le taux d'accroissement moyen annuel de la dépense nominale par habitant du panier de bien.

Dans l'équation 3, les termes IPC_t et IPC_0 désignent respectivement l'indice des prix à la consommation à la période t et à la période 0 et le terme r_2 le taux d'accroissement annuel moyen de l'IPC.

⁵ Cette dépense totale a été obtenue en faisant la somme des dépenses annuelles par habitant de chaque bien composant le panier considéré. Chacune de ces dépenses est obtenue en multipliant la consommation annuelle par habitant des biens étudiés par leur prix à la consommation annuel respectif.

Les équations 2 et 3 ont été linéarisées, pour obtenir les équations suivantes :

$$\ln \text{Dep}_t = \ln \text{Dep}_0 + t * \ln (1+r_1) \quad (4)$$

$$\ln \text{IPC}_t = \ln \text{IPC}_0 + t * \ln (1+r_2) \quad (5)$$

Des équations 2' et 3', nous déduisons les taux d'accroissement moyen annuel respectif de la dépense nominale du panier de biens et de l'IPC noté respectivement r_1 et r_2 . Après estimation des équations précédentes, nous déduisons r_1 et r_2 , ce qui nous permet d'obtenir r ($r=r_1-r_2$), le taux d'accroissement annuel moyen par habitant de la dépense réelle du panier de biens considéré. C'est ce taux (r) qui est utilisé dans l'équation 1 pour la projection de la demande des biens étudiés.

L'estimation des taux r_1 et r_2 a été faite en utilisant des données couvrant la période 1969-2007, pour la série de l'IPC (base 1995), et de 1969-2011 pour la série de la dépense nominale du panier de biens. La modélisation a été effectuée avec le logiciel Eviews et les résultats sont présentés comme suit :

$$\ln \text{Dep}_t = 5,50 + 0,068 * t \quad (2')$$

$$\ln \text{IPC}_t = 2,78 + 0,064 * t \quad (3')$$

Les paramètres de ces équations sont tous hautement significatifs. Cette opération réalisée, nous trouvons que $r_1=7,036\%$ et $r_2 = 6,609\%$. Le taux d'accroissement annuel de la dépense réelle par habitant, est de ce fait obtenu en faisant la soustraction entre r_1 et r_2 . Ce taux r est égal à **0,427% (7,036–6,609)**. Il est utilisé dans la formule de l'équation 1 comme proxy de la croissance du revenu par habitant et par an.

C'est donc ce taux de 0,427% qui sera utilisé pour la projection de la demande des biens étudiés à l'horizon 2020 en supposant qu'il reste constant entre la période de base et l'horizon 2020. Enfin, ces projections de la demande ont été réalisées pour 2020, aux prix constants de la période (2008-2011).

Projection de la production

La projection, à moyen terme, de l'offre intérieure des produits étudiés s'est basée sur une approche directe et déductive. Elle s'inspire des prévisions de la stratégie du Plan Maroc Vert, mis en place depuis 2008. Ce plan, et les différents contrats programmes qui lui sont reliés, prévoient des niveaux de production pour l'année 2020, pour différents produits agricoles.

Les données utilisées

Les données utilisées pour cette étude portent sur les quantités consommées par habitant, les prix courants à la consommation et les sept produits étudiés. Ces données sont annuelles et couvrent la période allant de 1969 à 2011. Ces données proviennent de la base de données de Derra (2009), de la Direction de la Statistique et des Stratégies (DSS), de l'Office National Interprofessionnel des Céréales et des Légumineuses (ONCIL), de la Direction du développement des Filières de Production et de la base de données de la FAO (FAOSTAT).

Aussi, les données relatives à l'indice des prix à la consommation (IPC), base 1995, ont été utilisées et proviennent de la base de données de Derra (2009).

Les projections de la population qui ont été utilisées pour ces prévisions proviennent de la base de données du Haut Commissariat au Plan (HCP), elles couvrent la période 1980-2025. Les élasticités dépenses sont présentées dans le tableau 1.

Résultats

Projection de la demande

Les résultats obtenus (tableau 2) montrent qu'à l'horizon 2020, la demande totale de blé tendre serait de 7,45 millions de tonnes. Pour le blé dur, la demande prévue serait de 2,73 millions de tonnes, ce qui amène à 10,18 millions de tonnes la demande totale en blé au Maroc à l'horizon 2020. Il est à noter que les prévisions de demande réalisées par le Ministère de l'Agriculture pour l'ensemble des céréales se situent autour de 13,75 millions de tonnes pour le même horizon (Fédération Nationale de la Minoterie, 2014).

Pour le sucre, la demande prévue à l'horizon 2020 est de 1,38 millions de tonnes ce qui est proche des 1,4 millions de tonnes prévue par le Ministère de l'Agriculture (MAPM, 2009). La demande projetée pour les viandes rouges est pratiquement identique à celle obtenue par Chafai (2004) sous l'hypothèse d'un scénario nutritionnel qui prend en considération une ration équilibrée quantitativement et qualitativement et ce, à moindre coût.

La demande annuelle par habitant projetée pour les biens étudiés (Tableau 3), prévoit une demande de 287 kg/habitant/ an pour les blés pour l'horizon 2020. Cette demande de blé est représentée en grande

partie par le blé tendre, soit 73% (210 kg) de la demande par habitant projetée, ce qui implique que ce produit continuerait à occuper une place importante dans la diète du ménage marocain. Quant au blé dur, la demande annuelle par habitant pour l'horizon 2020 est estimée à 77 kg soit 27% de la demande totale en blé.

Quant au sucre, les résultats prévoient une consommation annuelle de sucre par habitant de près de 40 kg à l'horizon 2020, contre son niveau à la période de base (2008-2011) qui est de 37 kg. Cela correspond à une hausse moyenne de 3 kg entre les deux périodes considérées. Le Maroc, avec ce niveau de consommation, fera toujours partie des pays les plus consommateurs du sucre au monde.

Concernant le lait, la demande annuelle par habitant prévue à l'horizon 2020, soit 66 litres, reste toujours en deçà de la quantité nutritionnelle requise (90 litres) (Ait el Mekki, 2007). Par rapport à la période de base considérée, on note une certaine stagnation de la demande en lait (hausse de 2 litres par rapport à la période de base). Le même constat est fait pour l'huile de table qui à l'horizon 2020 connaîtra une demande annuelle par habitant de près de 15 litres, alors qu'à la période de base, cette de demande était de 14 litres.

Tableau 1. Elasticités-dépenses (Sayouti, 2014)

	Lait	Sucre	Viande rouge	Viande blanche	Huile de table	Blé tendre	Blé dur
Elasticité	0,73***	1,19***	1,13***	0,72***	1,08***	0,92***	1,38***
dépense	(8,513)	(15,679)	(15,916)	(8,450)	(9,026)	(10,261)	(4,787)

*** : significatif au seuil de 1% ; (.) : Ratios de Student qui permettent de mesurer le degré de significativité des élasticités.

Tableau 2. Demande en produits de base : moyenne sur la période de base et projection pour 2020

Produits	Période de base (2008-2011)	Projection pour 2020	Taux d'accroissement annuel moyen entre 2011 et 2020
Blé tendre (10 ⁶ T)	6,37	7,45	1,75%
Blé dur (10 ⁶ T)	2,3	2,73	2,01%
Sucre (10 ⁶ T)	1,17	1,38	1,90%
Lait (10 ⁹ l)	2,03	2,35	1,64%
Huile de table (10 ⁶ l)	438	516	1,84%
Viande rouge (10 ³ T)	332	392	1,87%
Viande blanche (10 ³ T)	520	601	1,63%

En ce qui concerne les viandes, les estimations ont révélé que la demande de ces biens serait relativement stable à l'horizon 2020 par rapport à la période de base. En définitive, l'accroissement de la consommation dans le futur des produits comme le blé tendre, le lait, la viande blanche et l'huile de table, serait beaucoup plus lié à la croissance démographique, car tous ces produits ont des élasticités-dépense inférieures ou égales à l'unité. En effet, pour ces produits, le taux d'accroissement annuel moyen de la demande est pratiquement dans le même ordre de grandeur que le taux de croissance annuel moyen de la population estimé à 1,2% (voir tableau 2). Quant aux autres produits (viande rouge, blé dur) du panier considéré, l'augmentation future de leur niveau de consommation serait plus lié à une amélioration du niveau de revenu des habitants, car ces produits ont des élasticités-dépense supérieures à l'unité

Projection de la production des biens étudiés

Ces prévisions, comme déjà mentionné un peu plus haut, s'inscrivent dans le cadre du PMV. Elles s'appuient donc sur les objectifs fixés par ce plan ainsi que les contrats-programmes qui lui sont connexes pour l'horizon 2020.

Pour les céréales, le PMV décliné en des Plans Agricoles Régionaux (PAR) prévoit l'amélioration de la productivité pour permettre une hausse du niveau de production de 45% entre 2008 et 2020, en dépit d'une réduction des superficies de ces cultures de 22% (MAPM, 2009). En fait, ces plans agricoles régionaux prévoient de porter à 7,6 millions de tonnes le niveau de production des principales céréales au Maroc en 2020, à partir d'un niveau de production de 5,3 millions de tonnes en 2008.

En 2008, des 5,3 millions de tonnes de céréales, 1,2 millions de tonnes étaient du blé dur et 2,5 millions de tonnes du blé tendre (MAPM, 2011).

Il en résulte que la part du blé tendre dans la production céréalière atteint 47% et celle du blé dur de 23%. Sous l'hypothèse du maintien de ces mêmes proportions en 2020, le niveau de production atteindrait 3,6 millions de tonnes pour le blé tendre et 1,7 millions de tonnes pour le blé dur.

Pour le lait, les PAR prévoient un accroissement du niveau de la production entre 2008 et 2020 de 131% (MAPM, 2009). En effet, il est prévu que la production passe de 2 milliards de litres à 5 milliards de litres pendant la période considérée. Cet objectif du PMV est trop ambitieux et pour y parvenir, le PMV prévoit une hausse de 10% de l'effectif des vaches laitières couplée à une hausse de 127% de la productivité laitière par vache durant la période considérée. Cet objectif paraît difficile à atteindre, du fait de la faible rentabilité de la production laitière pour un grand nombre d'exploitations familiales (Sraïri, 2014). Cependant, savoir si les objectifs du PMV à l'horizon 2020 sont réalistes, n'est pas le propos de la présente étude, qui, elle, cherche seulement à évaluer l'impact des objectifs du PMV sur la situation alimentaire du Maroc à l'horizon 2020. Cette même remarque est faite pour les objectifs du PMV pour les autres produits étudiés.

Concernant les viandes (rouges et blanches), les PAR prévoient en 2020 un niveau de production de 561 000 tonnes pour les viandes rouges et de 791 000 tonnes pour les viandes blanches (MAPM, 2009). Cela correspond à un accroissement de 75% pour les viandes rouges et de 116% pour les viandes blanches, par rapport à l'année 2008 où les niveaux de productions pour ces viandes étaient respectivement de 321 000 tonnes et de 366 000 tonnes.

Tableau 3 : Demande projetée par habitant des biens étudiés : moyenne à la période de base et projection pour 2020.

Demande/habitant/an	Moyenne période de base 2008-2011	Projection pour 2020	Taux d'accroissement annuel moyen par tête entre 2011 et 2020
Blé tendre (Kg)	200,9	210,6	0,52%
Blé dur (Kg)	71,86	77,11	0,79%
Sucre (Kg)	36,8	39,11	0,68%
Lait (en l)	63,9	66,36	0,42%
Huile de table (en l)	13,82	14,60	0,61%
Viande rouge (Kg)	10,46	11,08	0,64%
Viande blanche (Kg)	16,39	17,00	0,41%

Tableau 4 : Projection de la production nationale en produits de base pour 2020, telle que définie par le Plan Maroc Vert

Produits	Année de base (2008)	2020
Blé tendre (en T)	2 500 000	3 600 000
Blé dur (en T)	1 200 000	1 700 000
Sucre (en T)	434 097	856 000
Lait (*1000 l)	2 000 000	5 000 000
Huile (*1000 l)	8 889	103 333
Viande rouge (en T)	321 000	561 000
Viande blanche (en T)	366 000	791 000

Source : MAPM (2009)

Quant à l'huile de table, le niveau de production projeté pour l'année 2020 a été défini dans le cadre d'un contrat-programme signé entre le gouvernement et l'interprofession des cultures oléagineuses en avril 2013. Selon ce contrat-programme, le niveau de production prévu pour 2020 serait de 93 000 tonnes soit l'équivalent de 103 millions de litres contre une moyenne de 8 000 tonnes (8,8 millions de litres) en 2008 (MAPM, 2013).

Pour le sucre, selon le dernier contrat programme établi entre le gouvernement et les acteurs du secteur sucrier en 2013, le niveau de production atteindra les 856 000 tonnes en 2020 contre une production moyenne estimée à 434 000 tonnes en 2008. Cette évolution du niveau de la production vise à assurer un taux de couverture de 62% en 2020 (MAPM, 2013).

Comparaison des résultats de projections

Après avoir estimé les niveaux de productions et de demandes pour les biens étudiés à l'horizon 2020, nous pouvons passer maintenant à l'analyse de la situation alimentaire du Maroc par rapport à ces produits. Selon les données du Tableau 5, le pays pourrait enregistrer un taux de couverture des besoins supérieur ou égal à 100% pour le lait, les viandes rouges et les viandes blanches à l'horizon 2020. En fait, le Maroc connaîtra un surplus moyen de la production par rapport à la demande de 2,65 milliards de litres pour le lait, de 169 000 tonnes pour la viande rouge et de 189 860 tonnes pour la viande blanche en 2020.

Ces surplus laissent entrevoir une amélioration de la disponibilité intérieure par habitant en ces produits à l'horizon 2020 avec la possibilité

de la baisse des prix à la consommation de ces produits. En plus d'une amélioration possible des revenus des ménages dans le futur, il en résultera une amélioration du niveau de consommation de ces produits par rapport au niveau projeté. Cela permettrait de satisfaire les besoins nutritionnels des ménages marocains en protéines d'origine animale. Le surplus pourrait aussi être exporté vers les marchés émergents comme ceux de l'Afrique Subsaharienne et de ce fait, générer un supplément de profit aux producteurs des filières respectives du lait, de la viande rouge et de la viande blanche.

Tableau 5 : Comparaison de la demande et de la production projetées

Produits	Année base (2008)		2020	
	Balance	TC*%	Balance	TC %
Blé tendre (10³ T)	-3 872	39,2	-3 846	48,3
Blé dur (10³ T)	-1 079	52,6	-1 026	62,3
Sucre (10³ T)	-733	37,2	-527	61,9
Lait (10⁶ l)	-27	98,7	2 653	213,1
Huile (10⁶ l)	-429	2,0	-413	20,0
Viandes rouges (T)	-10 799	96,7	169 112	143
Viandes blanches (T)	-153 728	70,4	189 860	132

TC* : Taux de couverture

Pour les autres biens contenus dans le panier considéré, les estimations prévoient un déficit de 3,8 millions de tonnes pour le blé tendre et de 1,02 millions de tonnes pour le blé dur à l'horizon 2020. Ainsi, la baisse des superficies –céréalières ne serait pas appropriée pour l'atteinte d'un seuil d'autosuffisance alimentaire acceptable qui puisse mettre le pays à l'abri d'une dépendance vis-à-vis du marché mondial. Cela serait encore plus inapproprié si la hausse de la productivité de ces cultures ne compense pas la baisse de la superficie qui leur est allouée.

En termes de couverture de la demande alimentaire par la production nationale, le taux serait de 48% en 2020 (contre 39% en 2008) pour le blé tendre et de 62% pour le blé dur (près de 53%). Quant à l'huile de table, ce taux serait de 20% (2%). Pour le sucre, il serait de 62% pour le même horizon (37%). Il semble donc que la filière de l'huile de table soit moins favorisée parmi les filières des produits de base étudiés dans la stratégie du PMV. Car, le taux de couverture en 2020 observé pour cette denrée est le plus faible par rapport aux autres produits, même si une amélioration (+18 points) de ce taux est observée entre 2008-2020. Akesbi (2013) rapporte qu'en choisissant de prendre en considération l'ensemble des filières, l'efficacité du PMV pourrait être affecté avec pour conséquence une importance accordée aux filières des céréales, des oléagineux et du sucre en dessous du niveau nécessaire.

Il faut rappeler qu'un faible taux d'autosuffisance alimentaire pour un pays accroît la dépendance de celui-ci au marché mondial. Et si ce pays est à faible revenu, cela témoigne de sa très grande fragilité à s'approvisionner en denrées alimentaires. Ainsi, à l'horizon 2020, la dépendance alimentaire du Maroc par rapport au blé tendre serait critique car le déficit du pays est tel qu'il aura recours aux importations pour couvrir 50% de ses besoins intérieurs.

La dépendance alimentaire à l'horizon 2020 de l'huile de table, pourrait également être jugée critique en raison du faible taux d'autosuffisance du pays en cette denrée. Cependant, la forte production du Maroc en huile d'olive, qui pourrait être utilisée comme huile de table, pourrait rendre cette situation moins critique. Une partie de la production de cette huile permettrait de rehausser le taux d'autosuffisance du pays en huile de table.

Pour les autres produits (sucre et blé dur), et pour lesquels on observe aussi un déficit de production par rapport à la demande, la dépendance alimentaire du pays à l'horizon 2020 ne serait pas aussi alarmante puisqu'il faudra seulement importer 38% des besoins en ces produits.

Pour le sucre et le blé tendre qui sont concernés par une possible réforme de la Caisse de Compensation, le déficit en production couplé à une suppression des subventions dont ils bénéficient, mettrait à mal la sécurité alimentaire du pays en ces produits, sur le plan de la disponibilité alimentaire, car le marché mondial est connu pour son instabilité tant pour les prix que pour les quantités qui y sont échangées. D'autres produits seront également touchés par ce même problème, compte tenu des relations de complémentarité et de substitution entretenues dans le panier alimentaire avec les autres biens.

Un retrait du soutien de l'Etat pour ces deux produits ne serait pas recommandable d'ici 2020, même si les déficits prévus par les analyses, laissent présager des coûts budgétaires élevés pour l'Etat. En effet, selon la FAO et l'OCDE (2011), les prix mondiaux du sucre brut et du blé seront respectivement de 400\$USD/tonne et de 300\$USD/tonne, en terme

nominal, à l'horizon 2020. Ce qui correspond à un prix de 3400⁶ DH/tonne pour le sucre et de 2550 DH/tonne pour le blé (255 DH/q). En ajoutant les frais de douane et les frais d'approche, nous obtenons les prix de revient à la sortie du port égaux à 5.508⁷ DH/tonne pour le sucre et à 3.939⁸ DH/tonne pour le blé tendre. Pour un prix cible fixé par les politiques à 5.051 DH/tonne pour le sucre et à 260 DH/q pour le blé tendre, comme en 2014, les subventions supplémentaires à l'importation calculées seraient pour le sucre, en 2020, de 457,3 DH/tonne et de 134DH/q pour le blé tendre. Connaissant les quantités que le Maroc pourrait importer pour ces deux produits, en 2020, on peut estimer les coûts que devra supporter l'Etat, à 515 millions de dirhams pour le blé tendre et à 241 millions de dirhams pour le sucre. Cependant, en tenant compte des gains que peut faire l'Etat grâce aux droits de douanes et aux frais d'approches, on estime les coûts réels de ces subventions à l'importation à 462 millions de dirhams pour le blé tendre et de 137 millions de dirhams pour le sucre.

En 2011, ces coûts étaient de 318 millions de dirhams pour le blé tendre et de 2,4 milliards de dirhams pour le sucre – sans prendre en compte les droits de douane (Cours des comptes, 2014). Une baisse considérable de ce coût serait donc à prévoir pour le sucre en 2020, tandis que pour le blé tendre, une hausse de 144 millions de dirhams serait à prévoir, en raison de l'énorme déficit que le pays pourrait enregistrer pour cette denrée.

⁶ Nous avons utilisé le taux de change de 1\$ USD correspond à 8,5 Dirhams de juillet 2014.

⁷ Pour le sucre, les droits de douanes ont été estimés à 1969,02DH/tonne et les frais d'approche de 139,30 DH/tonne (Conseil de la concurrence, 2011).

⁸ Le calcul de ce prix de revient a été fait en utilisant la même méthodologie qu'Ait El Mekki (2006, p 14) relative au tarif final applicable aux céréales.

Conclusion

Dans le cadre de cette étude, la situation alimentaire au Maroc a été projetée à l'horizon 2020 à travers une estimation économétrique de la demande alimentaire et en tenant compte des prévisions de la production exprimées dans le cadre du Plan Maroc Vert, à partir de 2008 (année de son élaboration). En prenant en considération les objectifs de production du PMV, à travers ses différents contrats-programmes, la présente étude prévoit une dépendance alimentaire du pays pour le sucre, le blé tendre, le blé dur et l'huile de table en dépit d'une amélioration du taux de couverture de ces produits qui passeront de 39% à 48% pour le blé tendre, de 53% à 62% pour le blé dur, de 37% à 62% pour le sucre et de 2% à 20% pour l'huile de table. Les prévisions ont également révélé une autosuffisance du pays à l'horizon 2020 en lait, en viandes rouges et en viandes blanches.

Cependant, ces résultats devraient être interprétés avec beaucoup de prudence, compte tenu du caractère partiel des modèles estimés et des différentes hypothèses formulées. Néanmoins, nous pouvons recommander d'entreprendre un certain nombre de mesures jugées nécessaires pour améliorer la disponibilité et l'accessibilité des produits de base étudiés, à savoir :

- Renforcer les programmes d'intensification des céréales et plus particulièrement celui du blé tendre pour faire baisser la dépendance du pays envers le marché mondial,
- Opérationnaliser un programme d'intensification des oléagineux dans le cadre du contrat-programme dédié à la filière oléagineuse, pour couvrir l'énorme déficit enregistré ;

- Maintenir les subventions accordées au sucre et au blé tendre tout en améliorant de manière significative la capacité de production du pays en ces denrées ;

Nous proposons également de compléter cette analyse par une méthodologie qui prenne en compte non seulement la demande solvable mais aussi celle non solvable. La méthode qui pourrait être utilisée est celle qui se base sur la structure de la population (taille de la population, âge, sexe...) pour déterminer les besoins alimentaires et nutritionnels de la population. Cette recommandation repose en grande partie sur le fait que l'effet de la variable liée à la croissance démographique serait supérieur à celui des revenus des ménages.

Nous proposons enfin de compléter l'approche par une méthode qui permettrait de voir l'apport des filières d'exportation au revenu des ménages et à l'Etat. En effet, ces filières d'exportations peuvent générer des devises qui permettraient d'améliorer la capacité d'importation des denrées alimentaires du pays.

Pour en savoir plus

Ait El Mekki A, 2006. Les politiques céréalières au Maroc. In : *Agri.Med, Agriculture, Pêches, Alimentation et Développement Rural en Région Méditerranéenne*. Rapport Annuel. CIHEAM.

Ait El Mekki A, 2007. La filière lait et les produits laitiers au Maroc. In : *Mediterra 2007 : Identité et qualité des produits alimentaires méditerranéens*, chap.11, p 290 à 309.

Akesbi N, 2013. L'agriculture marocaine, entre les contraintes de la dépendance alimentaire et les exigences de la régulation sociale. *Maghreb-Machrek*, 215(1), 31-56.

Akesbi N, 2011. La nouvelle stratégie agricole du Maroc, annonce-t-elle l'insécurité alimentaire du pays ? *Revue Confluences Méditerranée*, 78(3), 93-105.

Azoulay et Dillon, 1993. La sécurité alimentaire en Afrique. Manuel d'analyse et d'élaboration des stratégies. Karthala, Paris.

Chafai H, 2004. [Bovins maigres et finis : Production et marché au Maroc](#). Association Nationale des Producteurs de Viandes Rouges.

Conseil De La Concurrence, 2011. Etude sur les produits subventionnés dans le cadre du système de compensation ». Rapport annuel.

Cours des Comptes, 2014. [Rapport sur le système de compensation au Maroc : Diagnostic et propositions de réforme](#).

Derra S., 2009. *Analyse économétrique de l'offre et de la demande de lait au Maroc*. Mémoire de 3^{ème} cycle agronomie, option économie rurale, ENA de Meknès.

Food & Agricultural Organisation et Organisation de Coopération et de Développement Economique (FAO & OCDE, 2011). [Perspectives agricoles de l'OCDE et de la FAO 2011-2020](#). Editions OCDE.

Food & Agricultural Organisation, 1996. Sommet alimentaire mondial. Déclaration de Rome sur la sécurité alimentaire.

Haut-Commissariat au Plan, Direction De La Statistique, 2001. [Enquête nationale sur la consommation et les dépenses des ménages 2000-2001](#). Rapport de synthèse.

Haut-Commissariat au Plan, Direction de la Statistique, 2014. Note sur les premiers résultats du Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2014. Note de synthèse.

Kiani A, 2013. [Forecasting the Future Consumption: A Case Study for Pakistan](#). *Euro-Asian Journal of Economics and Finance*, 1(1), 41-50.

Ministère de l'agriculture et de la pêche maritime, 2013. [L'année agricole. Note stratégique](#) n°94, septembre 2013.

Ministère de l'agriculture et de la pêche maritime, MAROC, 2009. Plan Maroc Vert. Documents Powerpoint.

Ministère de l'agriculture et de la pêche maritime, 2011. [Dossier le Conseil Agricole : Une nouvelle stratégie de service pour les agriculteurs](#). *Situation de l'Agriculture Marocaine*, 9.

Mittal S, 2008. [Demand-Supply Trend and Projections of Food in India](#). Working paper n°209, Indian Council for Research on International Economic Relations.

Sayouti SN, 2014. *Estimation économétrique de la demande alimentaire en produits de base au Maroc*. Mémoire de fin d'étude, Ecole Nationale d'Agriculture de Meknès, Maroc

Site web du Haut Commissariat au Plan, <http://www.hcp.ma/>, date de consultation : 04/06/2014.

Site web de la fédération nationale des minoteries : <http://www.fnm.org.ma/>, date de consultation, 04/07/2014.

Site web de l'ONCIL, <http://www.onicl.org.ma/>, date de consultation : 04/06/2014

Site Web de la base de données de la FAO, <http://faostat.fao.org/site/291/default.aspx>, date de consultation : 03/06/2014

Sraïri M. 2014. [Le prix de revient du lait au Maroc et ses implications pour l'avenir de l'élevage bovin](#). Alternatives Rurales, 1.